
Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

Mercredi 2016 (02) 3 février Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 3 février 2016 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Madeleine Proulx André Savage
Johanne Baillargeon Alain Lalonde

Étaient absents la conseillère Madame Isabelle Parent et le conseiller Monsieur André Lapierre.

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Chantal Soucy, est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

16-033 2- Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-034 3- Adoption du procès-verbal

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2016 soit et est adopté, dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4- Rapport d'activités de la mairesse

5. Lecture du résumé des correspondances reçues

16-035 6. Adoption des comptes à payer au montant de 14 047.05 \$

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 14 047.05 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

| | | |
|------|-----------------------------------|--------------|
| 9334 | Ass. forestière de Lanaudière | 40.00 \$* |
| 9335 | Croix-Bleue | 4 531.26 \$* |
| 9336 | Linéaire Infographie Inc. | 766.32 \$ |
| 9337 | Ministre des finances | 200.00 \$ |
| 9338 | Financière Banque Nationale | 2 248.40 \$* |
| 9339 | Productions Monte le Son | 600.00 \$ |
| 9340 | Agritex St-Roch | 62.69 \$ |
| 9341 | André Robillard, graphiste | 969.82 \$ |
| 9342 | Me Pierre-Édouard Asselin | 1 820.44 \$ |
| 9343 | Atelier usinage St-Donat Inc. | 6.07 \$ |
| 9344 | Benson Pièces d'auto | 28.08 \$ |
| 9345 | Blanko | 862.31 \$ |
| 9346 | Centre de liquidation Raynat inc. | 415.82 \$ |
| 9347 | CRSBP des Laurentides | 6 629.81 \$ |
| 9348 | Distributions Sports Loisirs | 509.62 \$ |

| | | |
|------|---------------------------------------|---------------|
| 9349 | Les laboratoires Environex | 78.82 \$ |
| 9350 | Équipement Laurentien Enr. | 51.46 \$ |
| 9351 | L'express Hydraulique | 291.13 \$ |
| 9352 | Garage Marcel Lamarche | 476.89 \$ |
| 9353 | Repas-formation pompier | 14.15 \$ |
| 9354 | Journal Altitude 1350 | 1 146.35 \$ |
| 9355 | Repas-formation pompier | 16.04 \$ |
| 9356 | Repas-formation pompier | 14.15 \$ |
| 9357 | Patrick Morin | 38.26 \$ |
| 9358 | Portes de garage Lapierre | 155.22 \$ |
| 9359 | Produits sanitaires des Plaines inc. | 131.55 \$ |
| 9360 | Les publications du Québec | 272.49 \$ |
| 9361 | Annulé | |
| 9362 | Ass. des travaux publics d'Amérique | 293.19 \$ |
| 9363 | Bell Canada | 712.80 \$* |
| 9364 | Compo Recycle | 22 376.53 \$* |
| 9365 | Conteneur Recycle inc. | 980.13 \$* |
| 9366 | Pascal Rousseau | 295.00 \$ |
| 9367 | Féd. Québécoise des Municipalités | 24.30 \$* |
| 9368 | Fonds d'information sur le territoire | 44.00 \$* |
| 9369 | Groupe GPI | 2 298.06 \$ |
| 9370 | H.Lanthier Exc. Inc./Ent.Trans-Nord | 78 183.00 \$* |
| 9371 | Manoir de la rivière Dufresne | 2 874.38 \$* |
| 9372 | Xerox Canada Ltée | 858.07 \$* |
| 9373 | Caisse | 700.00 \$ |
| 9374 | Les chapiteaux Azur | 1 333.71 \$ |

| | | |
|------|-------------------------------|-------------|
| 9375 | Yves Prud'homme | 550.00 \$ |
| 9376 | Productions Monte le Son | 1 239.60 \$ |
| 9377 | Québec Son Énergie | 977.29 \$ |
| 9378 | Yukigassen Québec | 1 771.00 \$ |
| 9379 | Marc-Antoine Gagnon | 402.41 \$ |
| 9380 | Ministère du revenu du Québec | 525.78 \$ |

Total des incompressibles : 112 872.87 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

7. Règlements et avis de motion

**16-036 7.1 Règlement sur la circulation des véhicules routiers
[n/d R-179-2]**

Il est proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement sur
la circulation des véhicules routiers, tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

**16-037 8.1 Association des travaux publics d'Amérique– adhésion
[n/d N-977]**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci renouvelle
l'adhésion de Marcel Gaudreau auprès de l'association des travaux
publics d'Amérique, pour l'année 2016, au coût de 255 \$ plus les taxes
applicables.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-038 8.2 École secondaire des Chutes [n/d N-922]

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande
de financement pour le Gala méritas de la Goutte d'Or 2016.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-039 8.3 Association Québec-France - adhésion [n/d N-144]

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande d'adhésion à l'Association Québec-France, pour la période finissant le 31 août 2016, au coût de 30 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-040 8.4 Contrat salle communautaire- ajout [n/d N-350]

Proposé par le conseiller Alain Lalonde
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte les modifications soumises au contrat de location de la salle communautaire.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-041 8.5 TECQ 2014-2018- demande de subvention
[n/d N-885-2014-2018]**

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-042 8.6 Contrat de service - Manoir [n/d N-957]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le contrat de service intervenu entre la municipalité et le Manoir de la Rivière Dufresne, tel que déposé.

Qu'il autorise Mesdames Roxanne Turcotte, mairesse et Chantal Soucy, directrice générale, à signer tout document à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-043 8.7 Panneaux indicateurs de vitesse – regroupement MRC [n/d N-23]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de participer au regroupement d'achat pour l'acquisition de 2 panneaux indicateurs de vitesse de 15 pouces fonctionnant à l'énergie solaire avec enregistrement des données.

Le coût des panneaux est de 3999.99 \$ chacun plus taxes et sera assumé par le surplus accumulé de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-044 8.8 Société de développement Notre-Dame-de-la-Merci [n/d N-930]

Attendu que la société a été un partenaire important lors de la construction du Manoir de la Rivière Dufresne ainsi que dans le développement des rues du Muguet et des Bosquets;

Attendu que la municipalité a versé des sommes d'argent afin de faciliter le démarrage des projets;

Il est proposé par le conseiller Alain Lalonde et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci demande à la Société de développement Notre-Dame-de-la-Merci de nous retourner la somme de 10 000\$ des avances faites à la société.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration
et les ressources humaines**

9. Sécurité publique

9.1 Rapport du conseiller responsable

16-045 9.2 Acquisition licence annuelle Dispo911 [n/d N-71]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'acquisition d'une licence annuelle nommée Dispo911 qui indique sur les téléphones des pompiers la disponibilité des effectifs sur le territoire, en tout temps, au coût de 295 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-046 9.3 Groupe GPI – mandat de prévention [n/d N-903]

Il est proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le mandat au Groupe GPI, pour l'année 2016, afin de finaliser les visites de

prévention des immeubles à risque moyens, élevés et très élevés ainsi que 50 % des plans d'interventions de ces risques.

Le coût est de 7800 \$ plus taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-047 9.4 Location de radio – portable [n/d N-805]

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le renouvellement du contrat de location, pour 3 ans, des 4 radios portables du service incendie, au coût de 116 \$ / mois plus taxes applicables.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-048 9.5 Schéma de couverture de risque en incendie – Rapport annuel [n/d N-903]

Il est proposé par le conseiller Alain Lalonde et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de transmettre, à la MRC de la Matawinie, le dépôt du rapport annuel 2015 concernant l'avancement du schéma de couverture de risque tel que révisé et déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Voirie

10.1 Rapport du conseiller responsable

16-049 10.2 Camion - achat [n/d N-95-]

La municipalité a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation écrite, pour l'acquisition d'un camion type Pick-up, cabine double 2016 avec moteur V6 diesel. Selon le devis déposé au dossier,

les résultats sont les suivants :

| | |
|--------------------|-----------|
| Grenier Mascouche | 39 994 \$ |
| Giroux Ste-Agathe | 41 935 \$ |
| St-Jérôme Chrysler | 43 215 \$ |

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la soumission de Grenier Mascouche au coût de 39 994.27 \$ plus taxes.

Que la directrice générale analyse les différentes options de financement et soumette l'analyse au conseil, lors de la prochaine assemblée, afin de finaliser l'acquisition du véhicule.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-050 10.3 Camion - vente [n/d N-95-23]

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la directrice générale à procéder à des appels d'offres pour la vente du camion usagé.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-051 10.4 Garage municipal – travaux toiture [n/d N-265]

La municipalité a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation pour les travaux de réparation de la structure du toit du garage municipal selon le devis de la firme EXP.

Les résultats sont les suivants :

| | |
|---------------|-----------|
| Forge 3000 | 11 820 \$ |
| Acier Concept | 11 594 \$ |

| | |
|-----------|----------|
| Ray Métal | 9 900 \$ |
| Usifab | 8 600 \$ |

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Usifab, au coût de 8 600 \$ plus taxes.

Le coût des travaux sera assumé par le surplus accumulé de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la voirie

11. Environnement et Hygiène du milieu

11.1 Rapport de la conseillère responsable (absente)

**Période de questions sur l'environnement
et l'hygiène du milieu**

12. Santé, famille et petite enfance

12.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur la santé, famille et petite enfance

13. Aménagement, urbanisme

13.1 Rapport du conseiller responsable

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Promotion et développement économique

16- 052 14.1 Ruralité- parc de la Rivière Dufresne [n/d N-774-2016]

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la demande de financement par le Fonds du Pacte rural, pour un montant de 48 476.08 \$, dans le cadre de la politique nationale de la ruralité au pacte rural dédié aux projets sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci et autorise Mesdames Roxanne Turcotte, mairesse, et Chantal Soucy, directrice générale, à signer le protocole d'entente ou tout autre document relatif à ce projet.

Que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci s'engage à défrayer un minimum de 20% du coût du projet, soit 13 755.17 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la promotion et
le développement économique**

15. Loisirs, Art et Culture

15.1 Rapport de la conseillère responsable

16-053 15.2 Équipement salle communautaire [n/d N-350]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'acquisition d'équipement audio pour la salle communautaire, soit un projecteur suspendu avec écran électrique, micro sans fil, pied de micro et installation pour la somme de 5 183.88 \$ plus taxes.

Le coût des travaux sera assumé par le surplus accumulé de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur les loisirs, les arts et la culture

16-054 16. Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :
16-035, 16-037, 16-043, 16-045, 16-046, 16-047, 16-049, 16-051, 16-052, 16-053.**

Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière

6 personnes

Fin de la session 20h13

Roxanne Turcotte, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale